

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit CYGON 480

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001276

Numéro d'enregistrement de produit PCP #8277, 25651, 25650

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**Fabricant**

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

CYGNON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/01/2023

Irritation de la peau : Catégorie 2

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants**

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|--|-------------|-----------------------|
| diméthoate | diméthoate | 60-51-5 | >= 30 - < 60 |
| cyclohexanone | cyclohexanone | 108-94-1 | >= 30 - < 60 |
| Solvant naphtha (pétroleum), heavy arom. | Solvant naphtha (pétroleum), heavy arom. | 64742-94-5 | >= 10 - < 30 |
| 4-Nonylphenol branched, ethoxylated | 4-Nonylphenol branched, ethoxylated | 127087-87-0 | >= 1 - < 5 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

CYGNON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

- siieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes de phosphore

CYGNON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

- Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
oxydes de soufre
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

CYGNON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/01/2023

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--|------------|------------------------------------|---|----------------|
| cyclohexanone | 108-94-1 | TWA | 20 ppm 80 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 50 ppm 200 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 20 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 50 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 25 ppm 100 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA STEL | 20 ppm 50 ppm | ACGIH ACGIH |
| Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom. | 64742-94-5 | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | CA AB OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | ACGIH |

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/01/2023

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

| Composants | No. CAS | Paramètres de contrôle | Échantillon biologique | Temps d'échantillonnage | Concentration admissible | Base |
|---------------|----------|---------------------------------|----------------------------|---|---------------------------------------|--------------|
| diméthoate | 60-51-5 | L'activité acétylcholinestérase | Dans des globules rouges | Fin de quart de travail | 70 % de la ligne de base individuelle | ACGIH BEI |
| | | Activité butyrylcholinestérase | Dans le sérum ou le plasma | Fin de quart de travail | 60 % de la ligne de base individuelle | ACGIH BEI |
| cyclohexanone | 108-94-1 | 1,2-cyclohexanediol | Urine | Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail | 80 mg/l | ACGIH BEI |
| | | Cyclohexanol | Urine | Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition) | 8 mg/l | ACGIH BEI |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | |
|---|---|---|
| Aspect | : | suspension |
| Couleur | : | jaune pâle |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation | : | < 5 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 80 °C Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition. |
| Point d'éclair | : | 42 °C Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Auto-allumage | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | Donnée non disponible |
| Masse volumique apparente | : | Donnée non disponible |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | émulsionnable |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Donnée non disponible |

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

| | | |
|---------------------------------|---|-----------------------|
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | : | |
| Viscosité, dynamique | : | 5 - 10 mPa.s (25 °C) |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : | Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : | Chaleur, flammes et étincelles. |
| Produits incompatibles | : | Sans objet |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 orale (Rat): 450 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50: 2.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité cutanée aiguë | : | DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

dimethoate:

Génotoxicité in vivo : Méthode: Directives du test 478 de l'OECD
Résultat: négatif

cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN
Système de test: Fibroblastes diploïdes humains
Méthode: Directives du test 482 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-fère, in vitro

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 475 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: test de létalité dominante
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 478 de l'OECD
Résultat: négatif

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile) (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Méthode: Directives du test 477 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**dimethoate:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

cyclohexanone:

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Dose: 1.02, 2.04, 4.1 mg/l
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 4.1 mg/l
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 2.04 mg/l
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEC: 2.04 mg/l
Résultat: négatif
- Incidences sur le développement foetal : Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 250, 500 mg/kg b.w.
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: Aucun effet tératogène.
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**dimethoate:**

- Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**cyclohexanone:**

- Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée**Composants:****dimethoate:**

- Espèce : Rat
LOAEL : 2.5 mg/kg p.c./jour
Durée d'exposition : 90 days
Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

cyclohexanone:

- Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 143 mg/kg

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Dose : 40, 143 and 407 mg/kg b.w.
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 months

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:**dimethoate:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine**Composants:****Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres informations**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****dimethoate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo gairdneri): 30.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 90.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Salmo gairdneri): 0.4 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.04 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 31 mg/kg de poids sec (p.s.)
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 42 mg/kg
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 10.5 mg/kg
- DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 84 mg/kg
- DL50 (Phasianus colchicus (faisan de Colchide)): 14.1 mg/kg
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.12 µg/abeille
Remarques: Contact
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.15 µg/abeille
Remarques: Oral(e)
- cyclohexanone:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 527 - 732 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières simili-

CYGON 480

Version 1.0 Date de révision: 03/01/2023 Numéro de la FDS: 50001276 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2023

lares

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

4-Nonylphenol branched, ethoxylated:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

Composants:**diméthoate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

cyclohexanone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58.6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphenol branched, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 60 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:**dimethoate:**

Bioaccumulation : Espèce: Salmo gairdneri
Coefficient de bioconcentration (BCF): > 1,000
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.704

cyclohexanone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.86 (25 °C)

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Remarques: immobile

Composants:**dimethoate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Hautement mobile dans les sols

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

Stabilité dans le sol :

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**cyclohexanone:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Règlementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Cyclohexanone, Diméthoate)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.
(Cyclohexanone, Diméthoate)

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

| | |
|--|---------------------|
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : Flammable Liquids |
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : 366 |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 355 |

Code IMDG

| | |
|--------------------|---|
| No. UN | : UN 1993 |
| Nom d'expédition | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Cyclohexanone, Dimethoate) |
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 3 |
| EmS Code | : F-E, S-E |
| Polluant marin | : oui |

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

| | |
|--------------------|--|
| No. UN | : UN 1993 |
| Nom d'expédition | : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Cyclohexanone, Dimethoate) |
| Classe | : 3 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 3 |
| Code ERG | : 128 |
| Polluant marin | : oui |

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|------------------------|---------------------------------------|
| NPRI Composants | : 4-Nonylphenol branched, ethoxylated |
|------------------------|---------------------------------------|

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|------|--|
| TCSI | : Non en conformité avec les inventaires |
| TSCA | : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA. |
| AICS | : Non en conformité avec les inventaires |
| DSL | : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. Polyalkylene oxide block copolymer |

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

O,O-DIMETHYL S-METHYLCARBAMOYLMETHYL
PHOSPHORODITHIOATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des

CYGON 480

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/01/2023 | 50001276 | Date de la première parution: 03/01/2023 |

produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique